

SÉANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BIELKA Gérard, Maire.

Étaient présents : M. TEXIER, M. RENNOU, Mme MARECHAL, Mme RÉNELIER, M. BIELKA, M. DUPARQUET, Mme ALTER, M. GIRAUDEAU, Mme GARNIER, M. GODARD

Absent excusé :

Date de la convocation : 23 mai 2024

Mme ALTER Natacha est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Approbation compteur financier unique
- Affiliation volontaire du syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis
- Création budget location bâtiment rue du péré
- Devis gravillons cimetière
- Devis fleurissement
- Devis couverture salle beloteurs
- Questions diverses

Approbation compteur financier unique :

M. le Maire présente les comptes financiers uniques du trésorier, Monsieur DROUINEAU Jean Michel. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité vote les comptes financiers uniques pour le budget principal et les budgets annexes.

Affiliation du syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) La Rochelle Aunis au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime :

Le syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Création budget location bâtiment rue du péré :

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le principe de la création d'un budget dans le cadre de la nomenclature M57 pour la location d'un bâtiment communal à des particuliers pour stationner leurs véhicules.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents la création d'un budget dans le cadre de la nomenclature M57, pour des activités assujetties à la T.V.A relatif à la location à des particuliers pour stationner leurs véhicules dénommé « location bâtiment du Péré ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2024.

Devis gravillons cimetière :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SLTP concernant la remise en état des allées du cimetière pour un montant TTC de 21 360.00 €.

Le conseil municipal, après délibération, accepte ce devis pour la somme de 21 360.00 € TTC.

Devis fleurissement :

M. Rennou informe le conseil municipal qu'il n'a pas reçu le devis prévu, il sera présenté à la prochaine réunion.

Devis couverture salle beloteurs :

Monsieur le maire présente au conseil les devis pour la réfection de la toiture de la salle des beloteurs :

- EI Comberton Jérôme pour un montant de : 11 079.50 € TTC
- SC BTP. H. Caillaud pour un montant de : 11 096.22 € TTC

Après délibération, le conseil municipal vote pour :

- SC BTP. H. Caillaud : 2 voix
- EI Comberton Jérôme : 8 voix

L'entreprise EI Comberton est retenue pour effectuer ces travaux.

Questions diverses :

Christophe Godard demande qu'un panneau « voie sans issue » soit installé à l'impasse des grainetiers. Le panneau sera installé.

Didier Duparquet demande si l'entreprise Ouest Palettes est équipée en cas d'incendie. Un courrier va être envoyé à cette entreprise

Annabelle Rénelier demande si les réunions du conseil municipal pourraient se faire en visio-conférence.

La séance est levée à 20h35.

